

le versement d'une subvention correspondant à la moitié du coût net de l'achat et du déblaiement du terrain, et cette subvention n'était versée qu'une fois ces opérations terminées. La municipalité était ainsi obligée de financer l'entreprise du commencement à la fin et d'assumer tous les frais se rattachant à ce financement. En vertu des dispositions du projet de loi, la Société centrale d'hypothèques et de logement pourra dorénavant accorder les sommes nécessaires au fur et à mesure que les dépenses seront faites, de sorte que les municipalités seront débarrassées d'une bonne partie du lourd fardeau qu'entraîne le financement de l'entreprise pendant qu'elles procèdent à l'achat et au déblaiement du terrain.

**M. Ellis:** Je comprends que cela aura un léger effet, puisque la municipalité n'aura pas à assumer les frais obligatoires relatifs à un certain montant et qu'elle devrait assumer en vertu des dispositions présentes. Mais c'est à la formule des 50 p. 100 que j'en ai, car, en réponse à ma question précédente, le ministre a dit qu'il n'y avait que deux villes canadiennes qui avaient profité de cette aide ou avaient jugé bon d'en profiter. Je comprends difficilement que nos villes ne tiennent pas à obtenir de l'aide. Je suis convaincu qu'il ne manque pas de villes au Canada qui tiendraient beaucoup à lancer des entreprises de ce genre. Je dois conclure que, si elles ne l'ont pas fait, c'est qu'elles étaient incapables de financer leur part de l'entreprise. Par conséquent, même si la modification peut apporter quelque léger avantage, je ne suis pas trop certain que, grâce à ce nouveau projet de loi, on progresse pour la peine dans la suppression des taudis au Canada. Je voudrais bien me tromper; mais, à considérer le passé, nous n'avons guère lieu de croire que nos municipalités seront en bien meilleure posture qu'elles ne l'étaient il y a quelques années pour assumer les frais énormes qu'entraîne pour elles la moitié du coût de la suppression des taudis.

Quant à la déclaration du ministre disant qu'en supprimant la clause restrictive de la partie III existante, selon laquelle les terrains en question devaient servir à des fins publiques, fédérales, provinciales ou municipales, le nouvel article incitera peut-être davantage les municipalités à déblayer leurs zones de taudis, elle me laisse préoccupé au sujet du logement. Tout en trouvant hautement louable que les municipalités canadiennes s'attaquent à la disparition de leurs zones de taudis, nous n'allons quand même pas au cœur du problème qui consiste à assurer suffisamment de logements à prix modiques si, par exemple, la ville affecte tout simplement à nouveau cette zone à des fins commerciales.

[L'hon. M. Winters.]

Le ministre croit-il réellement, je me le demande, que l'élimination de la restriction antérieure aidera vraiment, et dans ce cas j'aimerais savoir comment, à la construction de nouveaux logements urbains à prix modiques.

**M. Richardson:** Avant que le ministre réponde au député de Regina, je pourrais peut-être faire une observation et poser une question. Tout d'abord, il peut y avoir divergence d'opinion entre le député de Saint-Jean-Albert et le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, qui représente Bonavista-Twillingate, au sujet de la plus ancienne ville du Canada; mais, venant de Montréal, je pense certainement que Montréal est la ville canadienne qui manifeste la plus grande maturité.

La question que j'aimerais poser est la suivante: étant donné l'entente conclue par les trois autorités au sujet du programme de réaménagement à Montréal, y a-t-il quelque chose que les autorités fédérales peuvent faire pour accélérer l'exécution du programme? L'événement récent ne répond-il pas en partie à la question soulevée par le député de Regina?

**L'hon. M. Winters:** Peut-être pourrais-je répondre à cette question et remercier le député de Saint-Laurent-Saint-Georges de ses remarques. Je sais qu'il s'intéresse au projet Dozois, qui est une des importantes entreprises d'aménagement lancées en vertu de cet article. L'autre grosse entreprise qui est lancée est celle de *Regent Park South*, à Toronto. Je crois que cet article écartera la plupart des obstacles qui ont entravé le réaménagement municipal. Je suis sûr que mon honorable ami de Regina a de bonnes raisons de savoir que les problèmes ne sont pas toujours d'ordre fiscal. A Regina, certains milieux d'affaires ont préconisé, il y a quelque temps, un programme fédéral-provincial d'habitation. La Société centrale d'hypothèques et de logement y voyait un certain avantage, mais ce sont les contribuables de la ville qui l'ont rejeté.

**M Ellis:** J'ai d'ailleurs fait une campagne en faveur de ce projet.

**L'hon. M. Winters:** Il arrive souvent que les problèmes régionaux concernant l'administration municipale, ou ce qu'on pourrait appeler la politique locale, sont plus épineux que les problèmes d'ordre financier dans la même région. Nous l'avons constaté dans bien des municipalités d'un bout à l'autre du pays, ce qui est, d'ailleurs, compréhensible. Je ne veux pas critiquer les autorités municipales qui trouvent difficile de déraciner certaines personnes vivant depuis longtemps dans certains quartiers, en démolis-